

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2020

DIRECTEUR D'ÉCOLE - (N° 3118)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 131

présenté par
Mme Brugnera

ARTICLE 4

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Un décret précise les missions et les modalités de recrutement de cette aide administrative. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de définir clairement les missions pouvant être confiées à cette aide administrative ainsi que les modalités de son recrutement, il semble important d'en définir pleinement le cadre par décret, tant pour les futurs intéressés que pour les directeurs d'école appelés à travailler avec eux.